



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 janvier 2019
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/MG

N° 002373

Grands Projets -
Liaisons et parkings
vélo phase 1 -
Subvention État
(Contrat ruralité) et
Région sud (CRET)

Affiché le :

Le jeudi 31 janvier 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Les différentes actions entreprises ces dernières années en faveur du développement des déplacements doux s'inscrivent dans une démarche volontaire d'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'eurovéloroute N°8 du Calavon constitue la trame principale de la circulation cycliste en Pays d'Apt. Dans la continuité de l'installation en 2016 d'une signalétique adaptée, destinée à faire pénétrer le cycliste dans l'enceinte de la ville, il convient désormais de sécuriser ce cheminement.

Lors de la mise en œuvre de travaux nouveaux, les services techniques s'emploient, dans la mesure du possible, à intégrer aux études l'implantation des racks à vélos comme ce fut le cas pour la requalification de l'avenue Victor Hugo, de la place Carnot et du jardin public.

Les installations existantes mises en place par le service tourisme vert dans les années 1998/2000 sont aujourd'hui vétustes et inadaptées aux besoins, notamment à ceux des vélos à assistance électrique.

Dans un souci d'utilisation de matériaux nobles et respectueux de l'environnement ainsi que par volonté de créer une unité de mobiliers, nous proposons l'installation de racks en acier corten. Il s'agit d'arceaux simples, en fer plat épais, présentant le pictogramme réglementaire en découpe numérique traversante.

Parallèlement, il conviendra d'établir un plan de circulation cycliste par la création, dans la mesure du possible, de bandes de circulation dédiées

Madame le Maire informe que la commune d'Apt a rejoint le groupe de travail de la CCPAL et le PNRL qui portent l'établissement d'un plan vélo qui prendra en compte la mise en liaison de la véloroute n°8 et les équipements de service et plus particulièrement la gare routière, la mairie, la cité scolaire, les écoles, l'office de tourisme, le jardin public, la médiathèque...

Concrètement, les actions envisagées sont :

Phase 1 :

- Création d'un plan de déplacement adapté au vélo.
- Création de parkings vélos.
- Mise en place de bornes électriques afin que les vélos électriques puissent recharger leurs batteries.

La phase 2 fera l'objet d'une demande de financement complémentaire dans le cadre de la clause de revoyure et portera sur l'organisation de la circulation cycliste via un plan de déplacement adapté.

Madame le maire propose de solliciter l'Etat dans le cadre du dispositif Contrat de ruralité à hauteur de 20 000 € et la Conseil régional SUD dans le cadre du CRET à hauteur de 12 000 €.

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	40 000,00 €	ÉTAT (contrat de ruralité)	20 000,00 €	50%
		RÉGION SUD (CRET)	12 000,00 €	30%
		Ville d'Apt	8 000,00 €	20%
Total HTT	40 000,00 €		40 000,00 €	
Total TTC	48 000,00 €		48 000,00 €	

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Sollicite une subvention à hauteur de 20 000 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de ruralité pour le projet liaisons et parkings vélo phase 1.

Sollicite une subvention à hauteur de 12 000 € auprès de la Région SUD dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial pour le projet liaisons et parkings vélo phase 1.

Approuve le plan de financements du projet présenté ci-dessus,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019,

Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI